



ANCV
Direction des politiques sociales / Service Développement
Fonds d'expérimentation
Appel à projets Elles en vacances
Bilan 2023



Source : UFOLEP - Séjours sociosportifs – 2023

L'ANCV a renouvelé en 2023, l'appel à projets à destination des femmes victimes de violences et de leurs proches (EEV), initié en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, et visant à :

- permettre le départ en vacances des femmes victimes de violences ;
- contribuer à renforcer leur accompagnement.

L'appel à projets permet à l'Agence d'attribuer une aide représentant jusqu'à 70% du coût total des projets, dans la limite :

- de 350 € par femmes victimes de violence,
- de 200 € par proche,
- et de 100 € par accompagnateur.

Il s'adresse à toute structure intervenant sur le champ de l'accompagnement des femmes victimes de violences : services de l'Etat, collectivités, associations.

Ces organismes interviennent auprès des femmes :

- soit en assurant directement auprès d'elles un accompagnement social sectoriel ou global, ponctuel ou au long cours ;
- soit en les orientant vers des établissements ou services répondant à leurs problématiques et besoins.

Cette quatrième édition a connu **un développement quantitatif significatif sur le nombre de bénéficiaires. Elle aura ainsi permis d'aider 1 549 femmes victimes de violences et de leurs proches** (contre 74 en 2020, 465 en 2021, et 1 074 en 2022).

Le dispositif confirme sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les porteurs de projets témoignent d'impacts riches tant au niveau des femmes elles-mêmes qu'au niveau des établissements et de leurs projets éducatifs.

Le présent bilan vise à présenter **les porteurs de projets, projets et séjours** soutenus dans le cadre de cette initiative, ainsi que les **impacts** identifiés sur les parties prenantes. Le bilan quantitatif annuel a d'ores-et-déjà été présenté à l'occasion de la Commission d'attribution des aides du 19 septembre 2024.

L'ANCV a fait le choix, à l'issue du cycle expérimental, de pérenniser son soutien apporté à ce public en intégrant en 2024 les femmes victimes de violence en tant que public éligible au dispositif des APV, permettant ainsi aux têtes de réseau, nouvelles ou récurrentes :

- de solliciter une dotation spécifique pour accompagner ce public,
- et de proposer le statut de femme victime de violence en tant que critère social alternatif entraînant éligibilité à l'aide de l'ANCV, peu importe leurs revenus.

Toutefois, et afin de renforcer la lisibilité, la visibilité, et l'efficacité du dispositif, l'ANCV envisage en 2025 de relancer un appel à projets spécifique en faveur des femmes victimes de violences.

SOMMAIRE

Les Chiffres-clés et synthèse des constats	P. 3
Bilan qualitatif 2023	P. 4
1.1- Les porteurs de projets	P. 4
1.2- Les projets	P. 5
1.3- Les Impacts	P. 11
Les axes de développement de l'appel à projets	P. 15
La satisfaction des porteurs de projets	P. 15

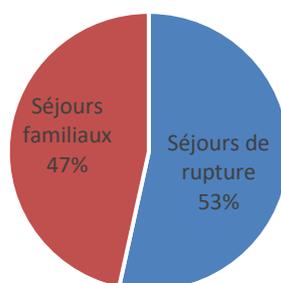
Les chiffres-clés

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Nb de demandes reçues	8	16	16	23	+ 44 %
Nb porteurs de projets ayant émis une demande	4	8	16	23	+ 44 %
Nb projets soutenus	5	21	74	76	=
- dont projets réalisés	4	21	74	73	=
Nb de bénéficiaires aidés (au moment du bilan)	74	465	1 304 (1 400)	1 747	+ 34 %
- dont femmes	41	279	678	985	+ 45 %
- dont proches	22	122	396	564	+ 42 %
- dont accompagnateurs	11	64	230	198	-14 %
Montant global octroyé	40 225 €	118 620 €	303 037 €	353 722 €	+ 17 %
Montant global utilisé	23 746 €	114 697,29	238 380 €	341 450 €	+ 43 %

Synthèse des constats

Un dispositif en croissance, adapté aux attentes et enjeux des porteurs, et que ces derniers ont pu mobiliser en fonction des objectifs alloués au départ en vacances des publics qu'ils accompagnent...

Typologie de séjour



Deux archétypes de projets semblent se dégager dans ce cadre :

- **Une majorité (53 %) de séjours dits « de rupture »**, concernent exclusivement des groupes de femmes encadrés, sont réalisés tout au long de l'année au sein d'équipements de vacances souvent privatisés. Ces projets intègrent des dynamiques de préparation collective, parfois complétées par des séances individuelles et prévoient, au-delà des activités de loisirs, des temps dédiés au soutien renforcé des femmes dans leur parcours d'accompagnement (psychologues, sophrologues, intervenants sportifs). Ces séjours, au coût généralement plus élevés, ont pour objectif principal la remobilisation et la valorisation de femmes en situation de fragilité, accompagnées à l'année par la structure organisatrice, autour d'un projet commun.
- **Une part moindre (47 %) de projets de séjours familiaux** (soit concernant les femmes mais aussi leurs familles et proches), ayant principalement eu lieu durant l'été et les ailes de

saison, au sein de structures de vacances collectives permettant le contact avec d'autres vacanciers.

Ces séjours sont dédiés aux loisirs, comprennent moins d'activités spécifiques et sont moins chers. Leur durée est plus longue que lors des séjours de rupture. Les objectifs assignés portent davantage sur le resserrement des liens familiaux et sociaux.

... qui se traduit, dans tous les cas, par une satisfaction des parties-prenantes au regard des impacts observés sur les femmes victimes de violence et leurs proches :

- Les porteurs de projets témoignent d'impacts significatifs observés sur les participants aux séjours et sur les dynamiques d'accompagnement au sein des établissements et services porteurs.
- L'aide apportée par l'ANCV dans le cadre d'Elles en vacances est perçue comme déclenchante pour 98% des projets.
- Le taux de satisfaction global est de 100 % et tous les porteurs de projets déclarent envisager d'organiser de nouveaux départs à l'issue de cette expérience.

BILAN DETAILLE 2023

Préambule

Le présent bilan porte sur 23 demandes représentant 73 séjours soutenus et réalisés en 2023, et 1 747 personnes aidées dont :

- 985 femmes victimes de violence ;
- 564 proches ;
- 198 accompagnateurs.

1.1- Les porteurs de projets

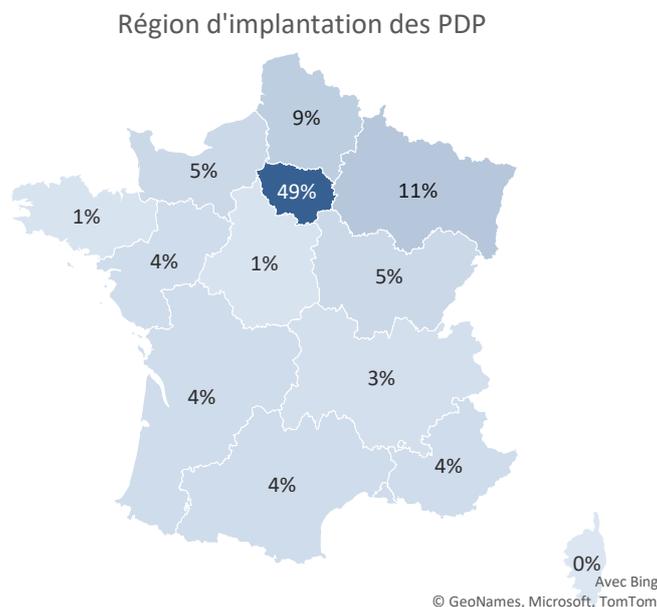
1.1.1- L'appel à projets continue de mobiliser un réseau de porteurs de projets accru...

En 2023, **23 porteurs de projets** ont déposé une demande d'aide pour soutenir le départ en vacances de femmes victimes de violences et de leurs proches, soit une demande par porteur. Ces derniers avaient été sensibilisés en début d'année à la nécessité de déposer lorsque possible une demande unique couvrant l'ensemble de leurs besoins annuels.

Ce sont ainsi 23 demandes d'aide (contre 16 en 2022) qui ont été examinées par la commission d'attribution des aides de l'ANCV au titre de 2023. Elles ont toutes fait l'objet d'une décision favorable :

- dont 8 demandes multi-projets, concernant une programmation annuelle de séjours,
- dont 15 demandes mono-projets, pour un séjour spécifique à dates déterminées.

1.1.2- L'appel à projets a impliqué des porteurs de projets inégalement répartis sur le territoire



Les demandes reçues en 2023 **émanent majoritairement (49 % vs 40% en 2022) d'Ile de France.**

Cet état de fait est à rapprocher du nombre de demandes portant sur plusieurs projets et émanant des services centraux des organismes demandeurs, majoritairement implantés en Ile de France, mais dont certains séjours sont organisés par leurs porteurs de projets, implantés sur toute la France.

1.1.3- Les porteurs de projets sont en majorité des organismes associatifs engagés sur des objets divers

21 des 23 porteurs de projets ayant bénéficié d'une aide en 2023 sont des associations. Ces dernières interviennent sur trois grands champs d'action :

- la gestion d'équipements touristiques ou l'organisation d'activités sportives à vocation éducative ;
- l'accueil d'urgence et de réinsertion sociale des femmes ;
- l'accompagnement des femmes victimes de violences.

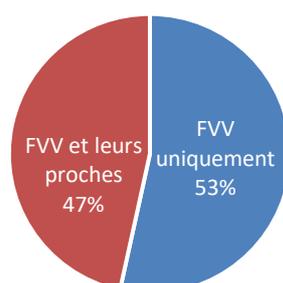
Les 2 autres projets ont été portés respectivement par une Commune et par un Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

1.2- Les projets

1.2.1- Types de public soutenus dans les projets

Des séjours pour les femmes victimes de violence, mais aussi pour leurs proches

Séjours par typologie de bénéficiaires



53 % des projets concernent exclusivement des femmes victimes de violence et 47 % associent également des proches.

Les séjours concernant exclusivement les femmes sont agrémentés de temps d'activités visant, au-delà des stricts temps de loisirs, à renforcer l'accompagnement social réalisé tout au long de l'année auprès d'elles. On observe notamment l'intervention de psychologues, sophrologues, masseurs, intervenants sportifs, et autres intervenants contribuant à favoriser la reconstruction et le bien-être des femmes à partir d'activités centrées sur elles.

Les séjours qui associent les proches des femmes visent quant à eux à accompagner le renforcement des liens sociaux et familiaux des femmes.

Les projets collectifs concernant les femmes exclusivement sont plus fortement encadrés

Le taux d'encadrement global observé est de 1 accompagnateur pour 5,41 vacanciers. Il est de 1 accompagnateur pour 4,68 vacanciers pour les séjours spécifiques aux femmes et de 1 accompagnateur pour 5,9 vacanciers dans le cadre des séjours associant leurs proches.

1.2.2- Les séjours

1.2.2.1- La préparation du séjour

Un accompagnement adapté aux besoins des publics

La phase de préparation du projet s'inscrit comme **un temps primordial et contributif de l'accompagnement socio-éducatif des femmes** victimes de violence, et permet de **renforcer les échanges avec les proches**, également impliqués dans la préparation des projets.

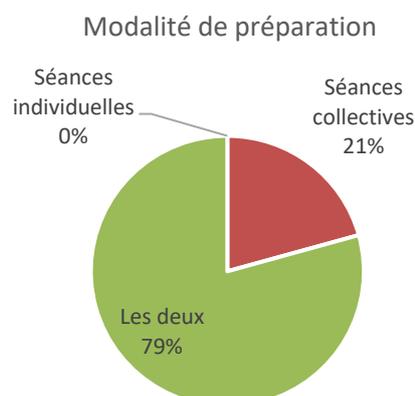
Les bénéficiaires ont ainsi été **impliqués dans la préparation des séjours** au sein de **l'ensemble des projets** (vs 92% en 2022).

Le nombre de **séances de préparation** du séjour **varie de 1 à 30** selon les projets (6 séances en moyenne, mais 7 séances pour les séjours des femmes avec leurs proches vs 4 séances en moyenne pour les séjours des femmes sans les proches).

Ces variations découlent :

- d'un besoin d'accompagnement plus important selon la fragilité du public accompagné ;
- des enjeux associés à chaque projet : objectifs du projet, préparation aux activités, règles de vie en collectivité, ...

Les modalités de préparation des séjours diffèrent selon le type de projet organisé et la capacité des porteurs de projets à accompagner les bénéficiaires.



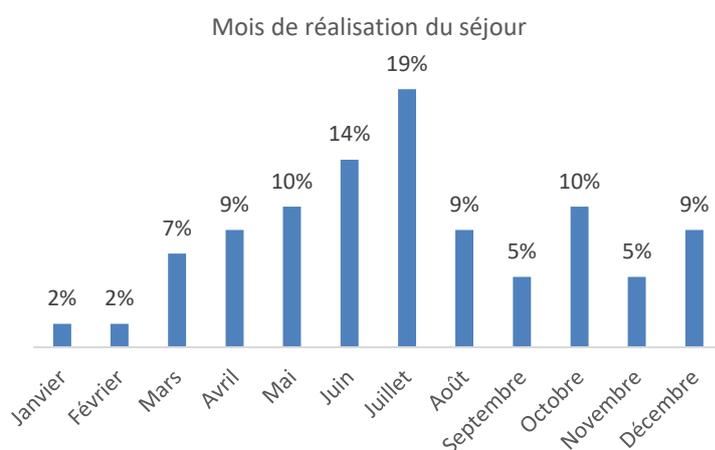
La diversité des modes de préparation aux séjours caractérise la volonté du porteur de projets d'adapter son accompagnement envers et avec ses bénéficiaires :

- 79 % des projets ont fait l'objectif d'une préparation des séjours collective et individuelle ;
- 21 % des projets ont privilégié l'accompagnement collectif de leurs bénéficiaires dans le cadre des départs en vacances..

Les temps collectifs de préparation permettent de travailler le lien social, les échanges entre participants et la cohésion du groupe, tandis que les séances individuelles portent sur des questions liées aux enjeux et problématiques personnelles de chacun des participants.

1.2.2.2- Les caractéristiques des séjours

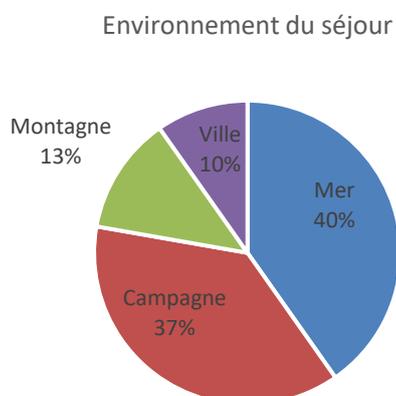
Des périodes de séjour adaptées aux profils des bénéficiaires...



La majorité des projets se sont déroulés entre mai et août. On observe une part plus importante que l'année précédente de séjours réalisés au cours du dernier trimestre (près d'1/4).

Les séjours familiaux privilégient la période estivale. Les autres séjours sont davantage répartis tout au long de l'année que les années précédentes. Ces projets concernent essentiellement des séjours collectifs de rupture sans les enfants, parfois scolarisés à ces périodes.

Un attrait fort pour les séjours à la mer et à la campagne



La mer (40%, vs 36% en 2022) et **la campagne** (37 % vs 43 % en 2022) sont les **destinations les plus fréquentées** dans le cadre de l'appel à projets.

Ces choix s'expliquent par :

- La volonté de privilégier une destination propice au répit.
- L'organisation des séjours de proximité par les porteurs de projets implanté dans les territoires ;

La part des bénéficiaires ayant choisi la montagne (13%) et la ville (10 %) est moindre.

Les porteurs de projets privilégient les séjours de proximité ...

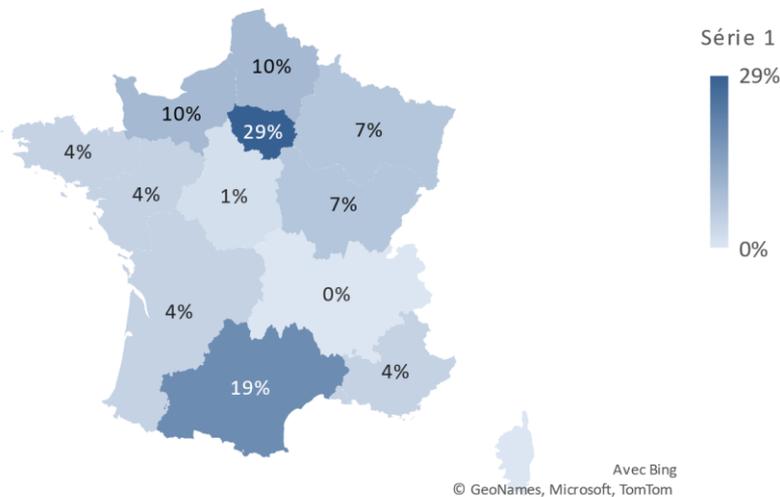
Distance du lieu de séjour en KM



72% des séjours se sont déroulés à moins de 250 Km, dont 1/3 à moins de 100 Km.

Des séjours géographiquement répartis sur le territoire

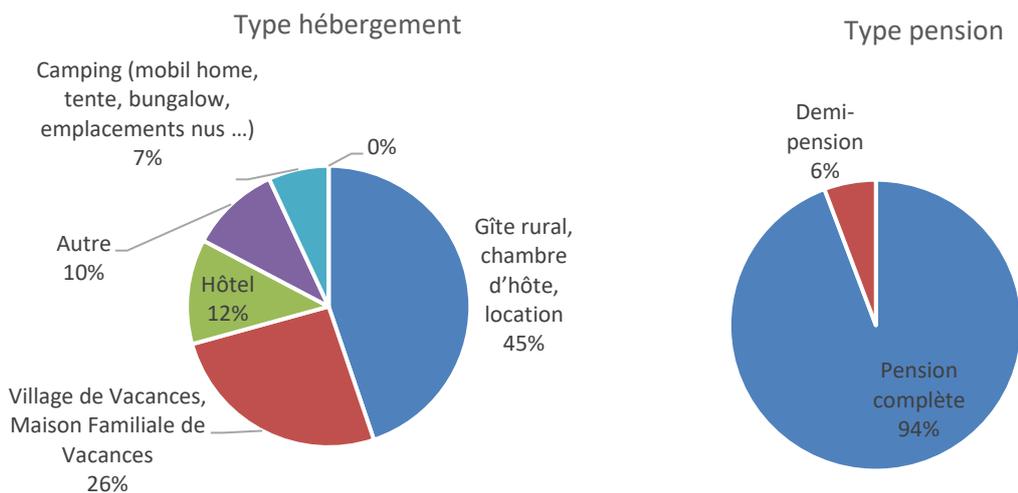
Région de destination des séjours



Les lieux de séjours sont diversifiés et découlent des choix de proximité des porteurs de projets, implantés sur tout le territoire. La prépondérance de séjours en IDF découle :

- De la prépondérance des PDP situés dans la région et qui souhaitent réaliser des séjours de proximité.
- D'un nombre important de demandes à l'initiative d'un porteur de projets qui assure à la fois l'accompagnement des femmes et l'accueil au sein d'un lieu de séjour situé dans la région.

Des types d'hébergement collectifs ou privatifs qui induisent une variété de types d'hébergement et formules de gestion choisis...



Les choix des types d'hébergement répond aux enjeux associés aux projets et illustrent les **deux stratégies** observées chez les porteurs de projets :

- Soit monter un projet dans un équipement collectif de vacances (village de vacances, maison familiale, hôtel, ...) pour favoriser la réalisation du séjour dans une véritable ambiance de vacances, parmi d'autres vacanciers. Cette modalité est privilégiée pour les séjours concernant les femmes et leurs proches ;
- Soit s'orienter vers un équipement touristique privatif (Gîte, chambre d'hôte, location, ...) que le groupe occupera sans côtoyer d'autres vacanciers ; ce qui est fréquemment observé pour les séjours concernant exclusivement les femmes afin de privilégier la réalisation d'activités spécifiques et en cohérence avec les besoins et enjeux découlant de l'accompagnement social réalisé.

Le choix des formules par les porteurs de projets s'est appuyé sur les enjeux identifiés pour les publics :

- La pension complète est choisie dans le cadre de 94% des séjours. Cette formule répond à la volonté de ménager, pour les participantes des temps entièrement dédiés au répit, aux loisirs et aux activités spécifiques contribuant à leur accompagnement social.
- La demi-pension demeure minoritaire (6%) et la gestion libre absente (vs 12% en 2022). Ces formules concernent les séjours dédiés aux femmes et à leurs proches, dont les activités sont davantage centrées sur la notion de loisirs.

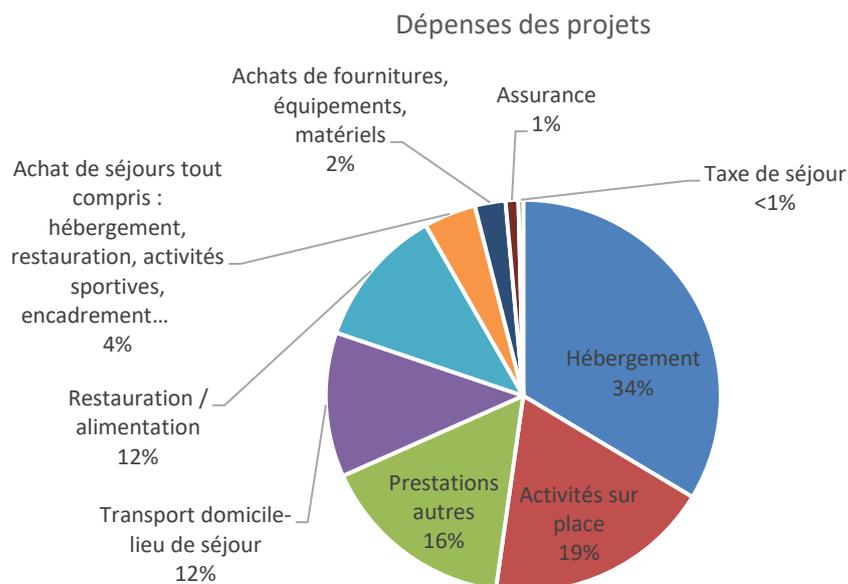
1.2.2.3- Le budget des séjours

Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre

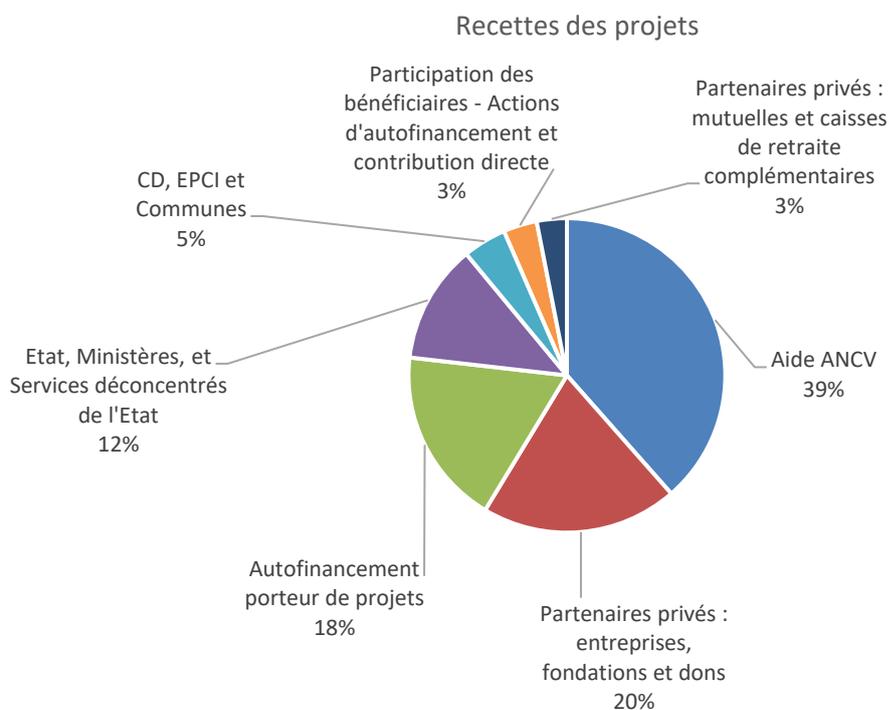
En 2023, le coût total des **73 séjours réalisés et soutenus** dans le cadre de l'expérimentation *Elles En Vacances*, s'élève à **885 189 €**, au bénéfice de **1 549 femmes victimes de violence et leurs proches** (hors accompagnateurs).

Le **coût moyen** de séjour par personne est ainsi de de 571 € (vs **556 € en 2022**). Cette moyenne cache en réalité des écarts significatifs qui découlent de la durée des séjours, de leur taux d'encadrement, du recours à des services extérieurs (activités spécifiques pour les femmes victimes de violence et leurs proches) et du choix des types et gammes de séjours :

- Le coût moyen par personne des séjours des femmes seules dits de « rupture » est de 1 203 €. Cela s'explique par la privatisation des lieux d'hébergements et l'adjonction d'activités spécifiques animées par des prestataires extérieurs ;
- Le coût moyen d'un séjour des femmes et de leurs proches « séjours familiaux » est bien moindre avec 447 € par personne.



Un nombre et un volume limités de co-financeurs



L'ANCV est le premier contributeur des projets, avec 39 % (vs 40% en 2022) de prise en charge en moyenne.

Les sources complémentaires de financement des projets sont :

- les partenaires privés et fondations (20 %) ;
- l'autofinancement des porteurs de projets, parfois abondé par un soutien des services centraux des associations porteuses (18 %) ;
- L'Etat et ses services déconcentrés, ou les Ministères (12 %).
- Dans une moindre mesure, les Collectivités locales et les mutuelles et caisses de retraites complémentaires (3 % chacune).

La participation des bénéficiaires, souvent symbolique, ne représente que 3 % du coût des projets.

1.3- Des impacts avérés pour les différentes parties prenantes

1.3.1 A l'échelle des porteurs de projets

1. 3.1.1. Le projet de vacances s'impose comme un support d'animation collectif au service du projet d'établissement « avant, pendant et après les vacances »

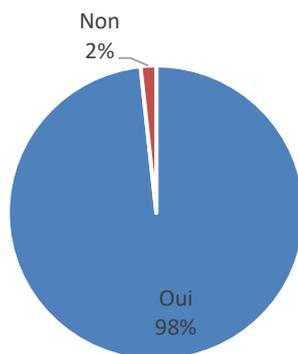
En amont du projet, la préparation des séjours nourrit l'accompagnement des femmes victimes de violence et leurs proches ...

La phase de préparation du projet s'impose comme un temps contributif de l'accompagnement socio-éducatif des femmes victimes de violence, et permet de renforcer les échanges avec leurs proches, également impliqués dans la préparation des projets.

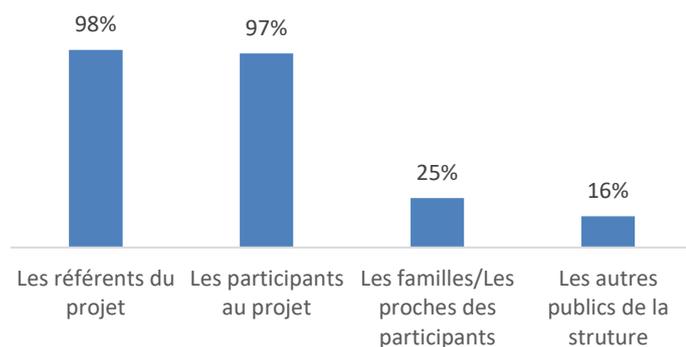
L'ensemble des projets a impliqué les bénéficiaires dans la préparation des séjours

Des bilans du séjour quasi-systématiquement réalisés au sein des structures porteuses de projets au retour des vacances

projets ayant fait l'objet d'un bilan



Parties-prenantes impliquées dans le bilan post-séjour



L'ensemble des parties prenantes a été impliqué dans les réunions de bilan avec :

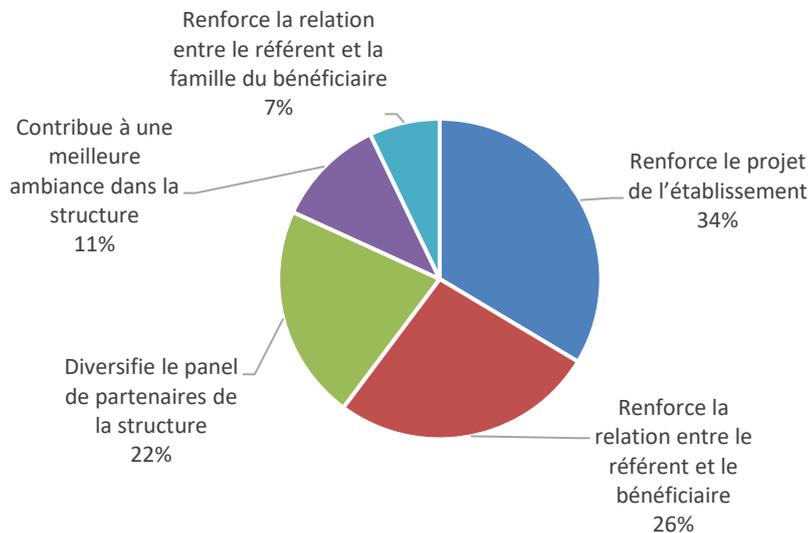
- Dans 98 % des cas, les référents du projet.
- Dans 97 % des cas, les bénéficiaires eux-mêmes (vs 91% en 2022).
- Les familles / les proches dans 25% des cas, et « un autre public » de la structure dans 16 % des cas (bilans de type « retour d'expérience »).

Ces temps de bilan ont ainsi permis de prolonger le temps des vacances au sein des établissements (événements festifs, soirées-photos, ...).

Ces réunions de bilan permettent d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires quant aux séjours réalisés et d'envisager collectivement des séjours pour l'année suivante.

1.3.1.2. Le projet de vacances contribue à renforcer le projet et les dynamiques d'accompagnement des établissements porteurs de projets

Répartition des principaux impacts pour les structures (cumul des 3 impacts ppaux cités par chaque PDP)



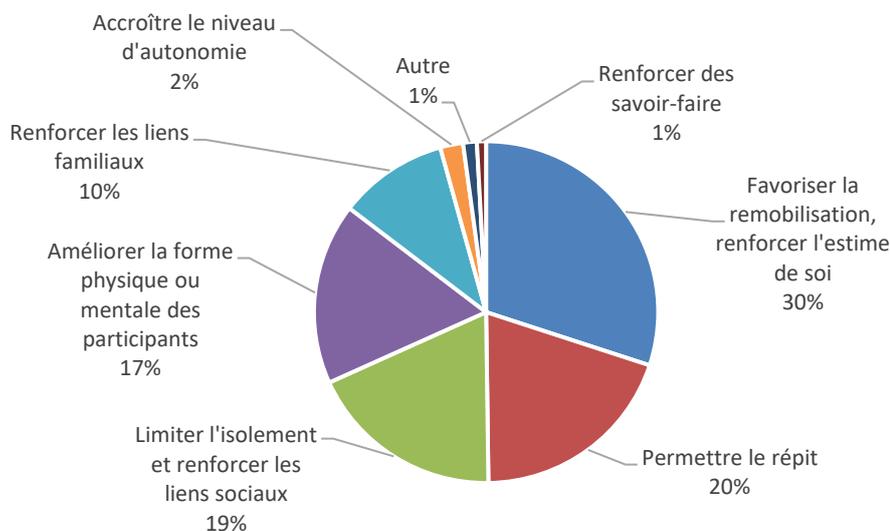
Les bilans de fin de séjours réalisés par les porteurs de projets au sein de leur structure mettent en évidence **deux impacts prégnants** :

- **Le renforcement du projet de l'établissement.**
- **Le renforcement de la relation entre le référent et le bénéficiaire.**

A noter de façon moindre, la propension du dispositif à contribuer à la diversification du panel de partenaires de la structure et la contribution à une meilleure ambiance dans l'établissement.

1.3.2 Des impacts multiples à l'échelle des bénéficiaires

Répartition des principaux impacts pour les bénéficiaires (cumul des 3 impacts ppaux cités par chaque PDP)



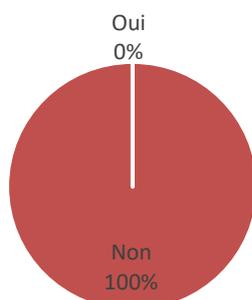
Les séjours de vacances ont généré des impacts positifs sur les bénéficiaires. Les impacts les plus fréquemment observés sur les **femmes victimes de violence** sont :

- **La remobilisation, le renforcement de l'estime de soi**, que ce soit dans le cadre des séjours familiaux ou de rupture.
- **Le répit**. Pour certaines d'entre elles, c'est un gain en termes d'équilibre, de bien-être, et découverte de nouveaux lieux qui prédomine et qui découle des enjeux liés aux séjours dits de « rupture ».
- **Le renforcement des liens sociaux et la limitation de l'isolement**, qui concernent essentiellement les séjours familiaux qui permettent aux femmes de se retrouver loin des problèmes du quotidien, avec leurs enfants et proches et ainsi partager des temps privilégiés.
- **L'amélioration de la forme physique ou mentale**.
- **Le renfort des liens familiaux**, dans le cadre des séjours de femmes avec leurs proches.

1.3.3 Un dispositif crucial dans le déclenchement du départ et plébiscité par les porteurs de projets

Un dispositif décisif pour permettre la concrétisation des séjours ...

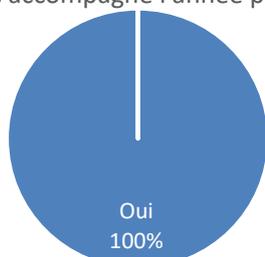
Auriez-vous pu organiser le séjour sans l'aide de l'ANCV ?



L'appel à projets a été **un levier majeur pour la réalisation de ces séjours** puisque l'ensemble des porteurs de projets indique que le projet de vacances aurait été impossible à réaliser sans l'aide financière de l'ANCV.

... qui contribue à promouvoir l'aide aux vacances comme support régulier d'accompagnement des femmes victimes de violence et leurs proches.

Prévoyez-vous de nouveaux départs pour le public accompagné l'année prochaine



Si oui, prévoyez-vous de solliciter l'appel à projets dans le cas où il serait reconduit



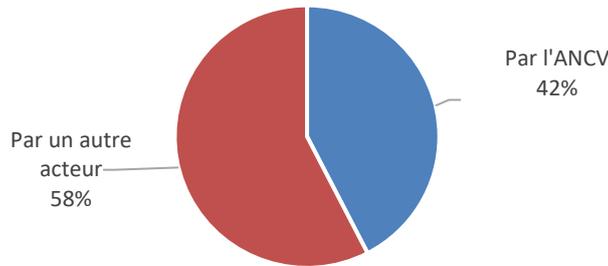
L'ensemble des porteurs de projets a indiqué :

- Souhaiter organiser des séjours l'année suivante
- Qu'ils solliciteraient pour ce faire l'appel à projets, en cas de reconduction de celui-ci.

AXES DE PROMOTION DE L'APPEL A PROJETS EN 2023

Une connaissance du dispositif qui découle des actions directement déployées par l'ANCV ou ses partenaires têtes de réseau ...

Relai de prescription



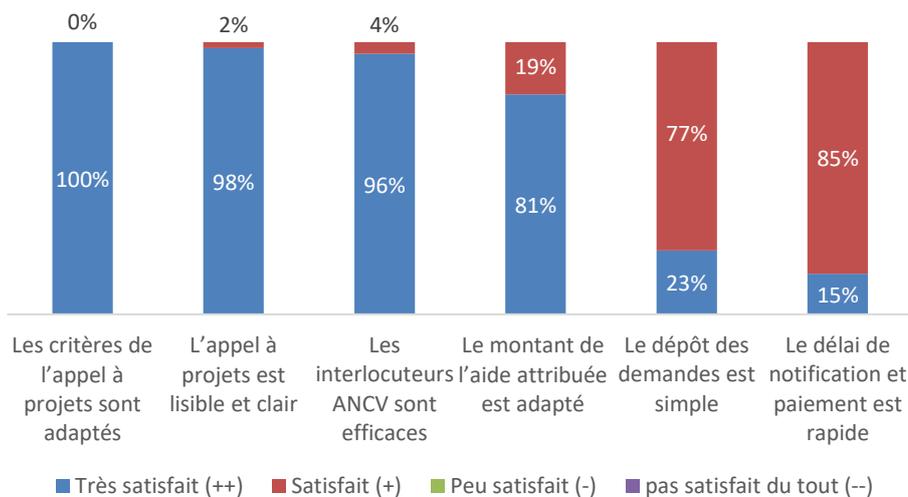
Les porteurs de projets, pour 42 % d'entre eux, déclarent avoir été informés de l'existence de l'appel à projets par l'ANCV (e-mailings, équipe, site internet).

La majorité d'entre-eux (58%) déclarent avoir été informé par un autre acteur. Il s'agit systématiquement de porteurs de projets dépendant d'une tête de réseau nationale ayant sollicité l'aide pour leur compte auprès de l'ANCV et ayant été informés par celle-ci (Ufolep principalement).

SATISFACTION DES PORTEURS DE PROJETS EN 2023

Un dispositif plébiscité par les porteurs de projets

Taux de satisfaction par item



L'appel à projets fait l'objet d'un taux global de satisfaction de 100 % de la part des porteurs de projets. Tous sont satisfaits ou très satisfaits, et ce sur l'ensemble des items proposés.

Les items critères de l'appel à projets, lisibilité, et efficacité des interlocuteurs de l'ANCV, font l'objet d'un taux de partenaires très satisfaits compris entre 96% et 100%.

Le montant de l'aide est satisfaisant pour 81% des porteurs, et très satisfaisant pour 19% d'entre eux.

Les porteurs jugent le processus de dépôt des demandes et le délai de notification des aides satisfaisants.